

Education Nationale
Académie de Nantes

Histoire des arts

Fiches et outils pour l'enseignement de l'histoire des arts
et pour l'épreuve orale du Diplôme National du Brevet



Sommaire

Introduction

Fiche 1 : les textes institutionnels

Fiche 2 : enseigner l'histoire des arts

Fiche 3 : mise en œuvre au collège

Fiche 4 : histoire des arts et socle commun

Fiche 5 : histoire des arts et PEAC

Fiche 6 : évaluation et suivi

Fiche 7 : l'épreuve orale au DNB

Les annexes

Annexe 1 : fiche projet d'établissement

Annexe 2 : présentation de la liste des objets d'étude

Annexe 3 : grille d'évaluation pour l'épreuve orale du DNB

Annexe 4 : information aux familles

Annexe 5 : fiche méthodologique des élèves pour la préparation à l'épreuve orale du DNB



Introduction

Depuis la rentrée 2009, la mise en place de l'enseignement de l'histoire des arts dans les enseignements obligatoires à l'école comme au collège, a suscité beaucoup d'interrogations de la part des enseignants. De plus, la prise en compte dans l'obtention du Diplôme National du brevet à partir de la session 2011 - avec un fort coefficient [2] - a occasionné une inquiétude légitime des équipes pédagogiques.

La mise en place de l'enseignement de l'histoire des arts, comme de son évaluation, est fondée sur une approche pluridisciplinaire et transversale. Cela nécessite que les professeurs s'interrogent sur la nature du projet à proposer aux élèves, mais aussi sur les apports disciplinaires spécifiques qui viendront enrichir le projet collectif.

Les fiches de ce vademécum doivent permettre de saisir dans leurs globalités les grands principes qui fondent cet enseignement. De même les annexes proposent des outils qui pourront être utilisés et adaptés en fonction du contexte local de l'établissement.

Souhaitons que ces quelques éléments permettent aux équipes pédagogiques de trouver les supports nécessaires à la mise en place d'une pédagogie simple et efficace. Il s'agit bien de donner aux élèves les éléments nécessaires à l'acquisition des connaissances et des compétences indispensables à la maîtrise d'une véritable culture artistique.

Yves Bourdin,

Inspecteur d'Académie

Inspecteur Pédagogique Régional

Education musicale

Délégué Académique à l'Education Artistique et l'Action Culturelle

Jean-Pierre Marquet

Inspecteur d'Académie

Inspecteur Pédagogique Régional

Arts plastiques

Académie de Nantes



Fiche 1 : Les textes institutionnels

L'enseignement de l'histoire des arts et son évaluation au Diplôme National du Brevet repose essentiellement sur trois textes institutionnels. La connaissance de ces textes est incontournable pour les équipes enseignantes qui souhaitent dispenser un enseignement de qualité fondé sur les attentes de l'institution.

- BO n°32 du 28 août 2008

« Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts »

« L'enseignement de l'histoire des arts est un enseignement de culture artistique partagée. Il concerne tous les élèves. Il est porté par tous les enseignants. Il convoque tous les arts. Son objectif est de donner à chacun une conscience commune : celle d'appartenir à l'histoire des cultures et des civilisations, à l'histoire du monde. Cette histoire du monde s'inscrit dans des traces indiscutables : les œuvres d'art de l'humanité. L'enseignement de l'histoire des arts est là pour en donner les clés, en révéler le sens, la beauté, la diversité et l'universalité »

- BO n°31 du 27 août 2009

« Modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet »

« Sont prises en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet :

- a) la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, palier 3 ;*
- b) la note obtenue à l'oral d'histoire des arts*
- c) les notes obtenues à l'examen du brevet*
- d) les notes de contrôle continu obtenues en cours de formation*
- e) la note de vie scolaire »*

- BO n°41 du 10 novembre 2011

« Diplôme Nationale du Brevet : Evaluation de l'histoire des arts à compter de la session 2012 »

*« L'évaluation de l'histoire des arts prend appui sur un travail à dimensions historique, artistique et culturelle défini et organisé par l'équipe pédagogique. **Toutes les disciplines contribuent à l'acquisition des compétences et des connaissances du socle commun mises en œuvre dans l'enseignement de l'histoire des arts, dont notamment :***

- le développement de la capacité à analyser une œuvre d'art ;*
- la construction d'une culture personnelle ;*
- la maîtrise de l'expression orale ;*
- l'épanouissement de la curiosité et de la créativité artistiques des élèves ;*
- la découverte des métiers et des formations liés à ces pratiques artistiques et culturelles. »*



Fiche 2 : Enseigner l'histoire des arts

L'enseignement de l'Histoire des Arts crée des situations d'apprentissages de l'Ecole Primaire jusqu'au Lycée. C'est un travail de projet qui doit permettre aux élèves une entrée dans le monde de la culture grâce à l'utilisation d'un vocabulaire adapté, à l'acquisition de repères historiques et à la découverte de différents domaines artistiques. Il ne s'agit pas seulement de faire découvrir des œuvres aux élèves mais aussi de leur faire acquérir les compétences (en lien avec le socle commun des connaissances et des compétences) qui leurs permettent de les situer, de les analyser et de faire des rapprochements entre elles.

Un enseignement de culture artistique partagé :

Tous les enseignants sont concernés : dans tous les programmes disciplinaires apparaît le thème Histoire des Arts, l'enseignement est partagé entre toutes les disciplines.

Un enseignement transversal : Cela permet une ouverture de chaque enseignement disciplinaire vers une découverte plus large. Il faut articuler le projet disciplinaire avec le projet de l'équipe HDA pour donner de la cohérence aux différents enseignements ; il faut que chacun donne du sens à ce projet HDA.

Un projet pédagogique élaboré collectivement.

Il faut concevoir des projets en équipe pour mettre en commun des ressources et des outils,

L'enseignement de l'Histoire des Arts au Collège ne doit pas être cantonné à la préparation du DNB en 3^{ème}, il commence en 6^{ème} et doit se poursuivre au Lycée.

La **problématique** en Histoire des Arts est au cœur du projet. La formulation d'une problématique par les enseignants et d'un questionnement par les élèves est essentielle pour que chaque discipline apporte des éléments de réponse qui enrichissent et développent la problématique commune.

Les projets ne doivent pas être liés aux enseignants mais à l'ensemble des disciplines dans les différents niveaux. Il doit y avoir au moins un projet lié à une thématique par niveau et au moins deux en 3^{ème}.

Au cours de leur scolarité les élèves abordent l'ensemble des six thématiques et des six domaines artistiques.

Des projets annuels et pluriannuels structurant :

Projet d'établissement : Il est important que les projets HDA soient formalisés et pris en compte dans le volet culturel du projet d'établissement.

Ouverture Culturelle : essayer dans le cadre du projet d'établissement de profiter des opportunités locales, des événements et partenariats (structures culturelles, artistes intervenants, festivals, ...)

Ouverture des élèves : les aider à franchir les portes de lieux culturels.



Fiche 3 : Mise en œuvre au collège

La mise en œuvre d'un projet Histoire des Arts au collège est fondée sur une conception rigoureuse réalisée en plusieurs étapes :

Etape 1 : Travailler en équipe pour concevoir un projet HdA

Mener une réflexion collective pour élaborer un projet commun à l'équipe pédagogique, et en lien avec le projet d'établissement. Tous les professeurs sont concernés, y compris le professeur documentaliste.

Etape 2 : Cadrage chronologique par niveau

Classe de 6^e : de L'Antiquité au IX^e siècle
Classe de 5^e : du IX^e à la fin du XVII^e siècle
Classe de 4^e : XVIII^e et XIX^e siècle
Classe de 3^e : XX^e siècle et époque contemporaine

Etape 3 : Choisir des domaines artistiques

Arts de l'espace, arts du langage, arts du quotidien, arts visuels, arts du son et arts du spectacle vivant.

N.B : les 6 domaines doivent être abordés au collège

Etape 4 : Choisir une thématique

Arts, créations, cultures/ arts, espace, temps/ arts, Etats et pouvoir/ arts, mythes et religions/ arts techniques, expressions/arts, ruptures, continuités

Etape 5 : Transposer la thématique en une problématique commune

La problématique HdA est un questionnement commun auquel chacune des disciplines impliquées apporte un élément de réponse. Il est nécessaire de privilégier une problématique ouverte qui conduit à un travail de questionnement des élèves. Pour saisir les enjeux d'une problématisation en HdA, il est possible de se référer à la ressource en ligne [ici](#).

Etape 6 : Choix des œuvres

Chaque œuvre peut concerner une ou plusieurs disciplines. Il est cependant nécessaire de ne pas se donner un nombre trop important d'œuvres pour ne pas s'y noyer et y perdre les élèves. On ne vise pas uniquement les connaissances culturelles mais aussi l'acquisition de compétences.

Etape 7 : La communication

Il est important de communiquer aux professeurs les projets HdA. Un affichage en salle des professeurs mais aussi au CDI est nécessaire. Dans le même ordre d'idée, un affichage dans les salles de classe permet aux élèves de créer les liens entre chaque discipline. Par ailleurs une information aux familles est obligatoire. Ces documents sont validés et signés par l'équipe de direction. « À compter de la session 2013, un vote en conseil d'administration, au plus tard à la fin de l'année scolaire précédente, fixe, les modalités de l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts et de l'épreuve orale, après consultation du conseil pédagogique. Ces modalités sont présentées aux élèves et aux familles dès la rentrée scolaire ».



Fiche 4 : Histoire des arts et socle commun (2005)

« Toutes les disciplines contribuent à l'acquisition des compétences et des connaissances du socle commun mises en œuvre dans l'enseignement de l'histoire des arts »

A ce titre, si **toutes les compétences du socle commun** peuvent être l'occasion d'un travail transversal, trois sont particulièrement abordées dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts :

Compétence 1 : la maîtrise de la langue française

Compétence 5 : la culture humaniste

Compétence 7 : l'autonomie et l'initiative

Chaque enseignement apporte sa contribution à la maîtrise des compétences et des connaissances du socle. Les projets réalisés dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts confortent les acquisitions et permettent une évaluation des différentes capacités et attitudes mises en œuvre par les élèves.

Les projets histoire des arts permettent :

- ✓ la maîtrise de l'expression orale (formuler un propos simple)
- ✓ l'organisation des informations pour les utiliser
- ✓ le développement de la capacité à analyser une œuvre d'art
- ✓ la construction d'une culture personnelle
- ✓ la participation à un débat ; exposer et faire valoir son propre point de vue
- ✓ l'épanouissement de la curiosité et de la créativité artistiques des élèves
- ✓ la découverte des métiers et des formations liés à ces pratiques artistiques et culturelles.



Fiche 5 : Histoire des arts et PEAC

L'enseignement de l'Histoire des Arts ne se confond pas avec la mise en œuvre du PEAC mais participe à sa construction. Il est important de saisir les enjeux de l'enseignement et du parcours constitué entre autres d'enseignements disciplinaires et pluridisciplinaires.

Le **P**arcours d'**E**ducation **A**rtistique et **C**ulturelle s'inscrit dans le cadre de la refondation de l'école et de la priorité gouvernementale donnée à l'éducation artistique et culturelle.

"La mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, dans le respect de la liberté et des initiatives de l'ensemble des acteurs concernés.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle a donc pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et de les diversifier. La mise en place du parcours doit à la fois formaliser et mettre en valeur les actions menées, en leur donnant une continuité.

Il doit permettre au jeune, par l'expérience sensible des pratiques, par la rencontre des œuvres et des artistes, par les investigations, de fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer ses moyens d'expression.

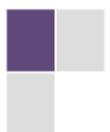
Le parcours d'éducation artistique et culturelle conjugue l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts et de la culture, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Ce parcours contribue pleinement à la réussite et à l'épanouissement de chaque jeune par la découverte de l'expérience esthétique et du plaisir qu'elle procure, par l'appropriation de savoirs, de compétences, de valeurs, et par le développement de sa créativité. Il concourt aussi à tisser un lien social fondé sur une culture commune."

Le BO n° 19 du 9 mai 2013 a pour but de développer les principes et les modalités de mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html[...]

Le projet de référentiel pour le PEAC est en ligne [ici](#) (exemples de repères de progression en page 8, 9 et 10.)



Fiche 6 : Evaluation et suivi

Un principe

« Comme les autres enseignements, celui de l'histoire des Arts fait l'objet d'une évaluation spécifique et concertée à chaque niveau scolaire en utilisant les supports d'usage comme le bulletin trimestriel. Il contribue à l'acquisition d'une « culture humaniste ». Il participe aussi à l'acquisition de compétences transversales telles que « la maîtrise de la langue française », les « compétences sociales et civiques » et « l'autonomie et l'initiative ».

BO n°32 du 28 août 2008

L'enseignement de l'histoire des arts est en place à tous les niveaux du collège. Il donne lieu à une mention dans les bulletins scolaires trimestriels avec, le cas échéant, une note chiffrée. En classe de troisième, une telle évaluation reste totalement distincte de l'épreuve terminale d'histoire des arts.

BO n°41 du 10 novembre 2011

Des acquis attendus :

A la fin du collège, l'élève aura étudié un certain nombre d'œuvres relevant de la liste des thématiques, appartenant aux six grands domaines artistiques, en relation avec les périodes historiques. Ce faisant, l'élève aura acquis des connaissances et des capacités.

• Des connaissances

L'élève connaît :

- ✓ un nombre significatif d'œuvres appartenant aux grands domaines artistiques ;
- ✓ des mouvements artistiques, des styles, des auteurs, des lieux, des dispositifs de réception ou de diffusion (musées, théâtres, salles de concert, etc.) ;
- ✓ des grands repères historiques, culturels et artistiques des temps modernes à l'époque contemporaine.

Il possède des connaissances sur des critères d'analyse des œuvres d'art (vocabulaire spécifique ; outils méthodiques ; évolution des langages et des techniques de production artistiques).

• Des capacités

L'élève est capable :

- ✓ de repérer les grands courants, styles et genres auxquels l'œuvre d'art étudiée se réfère ;
- ✓ de situer cette œuvre dans son contexte historique, économique, artistique et culturel ;
- ✓ d'analyser ses éléments constitutifs (formes, techniques, significations et usages) ;
- ✓ d'établir des liens entre les différents domaines artistiques ;
- ✓ de mettre en œuvre des projets culturels ou artistiques, individuels ou collectifs.

• Des attitudes

- ✓ curiosité et créativité artistiques ;
- ✓ ouverture et esprit critique devant les œuvres d'art relevant du passé comme du présent, de cultures proches comme lointaines ;
- ✓ esprit d'initiative et autonomie pour mettre en œuvre des projets culturels ou artistiques, individuels ou collectifs.



Fiche 7 : L'épreuve orale au DNB

« L'évaluation donne lieu à une note sur 20 points, affectée d'un coefficient 2. Ces points sont pris en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet et d'une mention, selon le décompte des points obtenus par le candidat tel qu'il est fixé par l'article 4 de l'arrêté du 18 août 1999 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet. La note obtenue par le candidat à l'épreuve terminale d'histoire des arts ne sera en aucun cas transmise à l'élève ou à sa famille avant la proclamation des résultats par le jury du diplôme national du brevet. »

BO n°41 du 10 novembre 2011

Avant l'épreuve

- Le chef d'établissement établit la liste des membres du jury. Chaque commission de jury est composée de deux professeurs choisis selon les critères suivants :
 - ✓ l'un au moins doit enseigner les arts plastiques, l'éducation musicale, l'histoire ou les lettres ;
 - ✓ L'établissement suscite autant que possible la représentation de toutes les disciplines dans son jury.
 - ✓ L'un au moins des deux membres du jury n'a pas encadré la préparation à l'épreuve du candidat.
- Le chef d'établissement établit pour chaque candidat une convocation individuelle à l'épreuve.
- Cinq jours avant l'épreuve, les élèves déposent leur liste d'objets d'étude. Cette liste, « validée par le ou les professeurs qui encadrent la préparation, se compose de cinq objets d'étude reliés à plusieurs des thématiques transversales définies par l'arrêté du 11 juillet 2008. Au moins trois des six domaines artistiques définis par l'arrêté du 11 juillet 2008 doivent être représentés. Afin de valoriser la culture personnelle qu'ils se sont constituée tout au long de leur enseignement d'histoire des arts, les candidats peuvent choisir, sur les cinq objets d'étude, un ou deux qui portent sur les siècles antérieurs au XX^{ème} »
- Chaque jury prend connaissance des objets d'étude avant l'épreuve et de la grille d'évaluation.

Pendant l'épreuve

- pas de temps de préparation pour l'élève
- choix du sujet par le jury dans la liste proposée par l'élève (pas de tirage au sort et par ailleurs l'élève ne peut choisir son objet d'étude)
- 5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien (le temps imparti est de 15 minutes obligatoire)
- aucun document utilisé pendant l'épreuve ne fera l'objet d'une évaluation
- le jury apprécie la prestation orale selon la grille d'évaluation définie dans l'établissement et des acquis attendus à l'épreuve (cf fiche 5)

Après l'épreuve

- aucune note ne sera communiquée en amont des résultats du DNB

[La lettre du recteur](#) portant sur l'organisation de l'épreuve orale de l'Histoire des Arts au DNB, datée du 3 novembre 2014, précise les modalités académiques de l'épreuve.

Document académique : [l'enseignement de l'Histoire des Arts et son évaluation.](#)



ANNEXES

A titre d'exemple, quelques documents papiers à s'appropriier.

Par ailleurs, les équipes pédagogiques sont invitées à utiliser l'ENT des établissements, e-lyco, afin de mettre en œuvre de manière efficiente l'enseignement de l'Histoire des Arts. Des informations et des exemples sur la construction et les usages d'espaces réservés HdA sont [en ligne dans la rubrique HdA](#) de l'espace pédagogique.

Document à remplir par l'équipe pluridisciplinaire Histoire des arts

Références au projet d'établissement	Axes principaux concernés par le projet HDA	
	<ul style="list-style-type: none"> • • 	
Identification des élèves	Niveau, classes, élèves	
Niveau de classe concerné par le projet	6 ^{ème} <input type="checkbox"/>	5 ^{ème} <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/>
Composantes du projet	Projet pédagogique	
Points d'ancrage dans les programmes disciplinaires		
Objectifs pédagogiques visés par le projet	Compétences et connaissances visées	
<ul style="list-style-type: none"> • • • 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Compétences ○ Connaissances 	
Références au texte officiel	Référencement du projet	
Période historique	<input type="checkbox"/> Antiquité au IX <input type="checkbox"/> IX à la fin XVII <input type="checkbox"/> XVIII au XIX <input type="checkbox"/> XX à aujourd'hui	
Domaines artistiques	<input type="checkbox"/> Arts de l'espace : <i>architecture, urbanisme, paysage...</i> <input type="checkbox"/> Arts du langage : <i>littérature écrite et orale, calligraphie, typographie...</i> <input type="checkbox"/> Arts du quotidien : <i>arts appliqués, design, arts populaires, publicité...</i> <input type="checkbox"/> Arts du son : <i>musique vocale, instrumentale, de film, bruitages...</i> <input type="checkbox"/> Arts du spectacle vivant : <i>théâtre, musique, danse, cirques, art équestre...</i> <input type="checkbox"/> Arts du visuel : <i>arts plastiques, BD, cinéma, vidéo, arts numériques</i>	
Thématique(s)	<input type="checkbox"/> arts, création, cultures <input type="checkbox"/> arts, espace, temps <input type="checkbox"/> arts, états et pouvoir	<input type="checkbox"/> arts, mythes et religion <input type="checkbox"/> arts, techniques, expressions <input type="checkbox"/> arts, ruptures, continuités
Problématique commune construite par les professeurs à partir du thème choisi	Questionnement à formuler par les élèves autour de la problématique construite par les professeurs	

Modalités de mise en œuvre	Nom Prénom	Discipline
Disciplines et professeurs impliqués		
Œuvre(s) d'art rencontrée(s) par les élèves au cours de l'année	Identification	Relation avec la problématique et le questionnement
Rencontre(s) effective(s) sur place		
Rencontres virtuelles à distance		
Activités programmées sur un site culturel en relation avec les partenaires associés au projet (exposition, concert, représentation théâtrale,...)		
Evaluation	Modalités de l'évaluation	
Organisation de l'évaluation continue (porte folio numérique, ENT...)		
Organisation de l'évaluation orale du DNB		

Sur proposition du Conseil pédagogique, validation du projet par le chef d'établissement

Le A

Signature

DNB - Oral Histoire des arts – session 20... - liste des objets d'étude

Collège :

Nom :

Prénom :

Classe :

OBJET D'ETUDE N° 1

Thématique :

Problématique / questionnement des élèves :

Œuvre : (Titre / auteur / date de création)

Domaine artistique

Période :

OBJET D'ETUDE N° 2

Thématique :

Problématique / questionnement des élèves :

Œuvre : (Titre / auteur / date de création)

Domaine artistique

Période :

OBJET D'ETUDE N° 3

Thématique :

Problématique / questionnement des élèves :

Œuvre : (Titre / auteur / date de création)

Domaine artistique

Période :

OBJET D'ETUDE N° 4

Thématique :

Problématique / questionnement des élèves :

Œuvre : (Titre / auteur / date de création)

Domaine artistique

Période :

OBJET D'ETUDE N° 5

Thématique :

Problématique et questionnement des élèves :

Œuvre : (Titre / auteur / date de création)

Domaine artistique

Période :

Cachet de l'établissement et signature du professeur chargé du suivi de l'élève :

Extrait du BO : Grille des critères d'évaluation de l'épreuve orale d'histoire des arts, assortie d'un barème indicatif de notation.

Cette grille qui recense les critères d'évaluation de l'épreuve orale d'histoire des arts est proposée à titre indicatif. Elle ne vise ni à l'exhaustivité des compétences attendues d'un candidat présentant cette épreuve, ni à l'exigence que le candidat réponde à tous ces critères pour lui attribuer la note maximale.

Compétences liées à l'enseignement d'histoire des arts

Connaissances et capacités relatives à l'œuvre d'art : 12 points (barème indicatif)

L'élève est capable de :

- Situer des œuvres dans le temps et dans l'espace.
- Présenter une œuvre de façon précise selon ses caractéristiques principales : domaine artistique, auteur, titre, époque ou contexte, support, dimensions, destination, mouvement artistique.
- Maîtriser des notions de base pour décrire les techniques de production et les usages d'une œuvre d'art ou d'un monument.
- Utiliser à bon escient un vocabulaire adapté à un domaine et à un langage artistiques.
- Développer un commentaire critique et argumenté sur une œuvre en discernant entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse.
- Établir des liens pertinents avec d'autres œuvres de la même période ou de périodes différentes.
- Produire quelques éléments d'analyse critique sur une œuvre nouvellement présentée à son regard.
- Manifester des connaissances de base sur les métiers et les formations liés aux domaines artistiques.

Capacités générales et attitudes : 8 points (barème indicatif)

L'élève est invité à :

- Développer, pendant cinq minutes environ, un propos structuré relatif à l'objet d'étude.
- Appuyer son commentaire sur une documentation appropriée (référence aux cours, ressources numériques, etc.)
- Écouter et prendre en compte les questions du jury en formulant une réponse adaptée.
- Justifier ses choix en décrivant ses intérêts et ses acquis en histoire des arts.
- Manifester sa capacité à interroger un univers artistique, y compris abstrait.
- Évoquer la construction d'une culture personnelle en histoire des arts.
- S'exprimer correctement à l'oral, dans un niveau de langue approprié.
- Adopter un comportement physique convenant à la situation de l'épreuve.

Fiche méthodologique pour la préparation de l'épreuve orale d'Histoire des arts au DNB

Je remets ma liste d'objets d'étude cinq jours avant l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve : 5mn d'exposé / 10mn d'entretien avec le jury (questions)

Jury : 2 professeurs

Pièces obligatoires : convocation, pièce d'identité.

Le sujet sera choisi par le jury parmi votre liste d'objets d'étude.

Organisation : être présent 10 mns avant l'heure de passage prévue sur la convocation.

Capacité à présenter et décrire l'œuvre	
Sensibilité, impressions personnelles de l'élève	Je donne mon avis sur l'œuvre, je justifie mon choix
Situer l'œuvre dans son contexte (historique, social et artistique, éventuellement géographique) ...	Je présente la fiche technique de l'œuvre : titre, auteur, nature, date, format, lieu... J'indique les caractéristiques de l'époque, la genèse (la création) de l'œuvre et quelques éléments biographiques à propos de l'auteur
Décrire et caractériser l'œuvre	Je décris et j'explique ce que je vois, ce que j'entends... (support matériaux, outils, techniques...)

Capacité à analyser l'objet d'étude	
Enoncer clairement la problématique	Lorsque je présente mon objet d'étude, je n'oublie pas de rappeler la problématique J'annonce le questionnement commun qui a permis d'étudier les œuvres dans les différentes disciplines.
Mettre en évidence les liens de l'œuvre avec la problématique	Je m'appuie sur l'œuvre et mes connaissances pour apporter mes éléments de réponse à la problématique.
Etablir des liens entre la problématique et d'autres œuvres	Je suis capable de citer d'autres œuvres (étudiées pendant l'année ou issues de mes recherches personnelles) pour enrichir ma réponse à la problématique.

Capacité à s'exprimer à l'oral	
Attitude/présentation	Je porte une tenue correcte. Je salue le jury et je me présente rapidement. Je capte l'attention du jury : Je regarde le jury, je suis audible, j'adopte une posture adaptée et j'ai un bon maintien, je parle distinctement et clairement, je ne récite pas, j'évite le ton monocorde, je suis dynamique...
Maitrise de la langue et utilisation d'un vocabulaire spécifique	J'utilise un vocabulaire adapté en HDA, appris en cours d'année. J'évite le langage familier, les hésitations, les tics de langage. Je fais des phrases simples, complètes et j'évite les silences.
Organisation des idées	J'organise l'exposé de façon à ce qu'il dure bien 5 minutes. Je présente un exposé structuré avec une introduction, je développe, j'organise et articule mon propos ... sans oublier la conclusion.
Réactivité au questionnement du jury	J'écoute les questions posées, et je n'hésite pas à demander une reformulation de la question si je n'ai pas compris. Je réponds de manière réfléchie. Je garde une attitude positive, je gère mes émotions.

ÉPREUVE HISTOIRE DES ARTS AU DNB

information aux parents des élèves de 3^{ème}

<i>L'Histoire des Arts, qu'est-ce que c'est ?</i>	L'Histoire des Arts est un enseignement obligatoire interdisciplinaire qui a pour but de sensibiliser les élèves à la culture artistique . Toutes les disciplines peuvent être concernées.
<i>L'HDA au DNB, c'est quoi ?</i>	Tous les élèves de 3 ^e doivent passer l'épreuve dite d'Histoire des Arts qui fait partie des épreuves obligatoires pour l'obtention du DNB. C'est une épreuve orale de 15 mn qui se déroule en fin d'année devant un jury . Elle a la même importance et le même coefficient que les épreuves de Français, Mathématiques et Histoire-Géographie.
<i>Quelles sont les compétences visées, en lien avec le Socle Commun de Compétences, de Connaissances et de Culture ?</i>	<ul style="list-style-type: none">-Analyser une œuvre d'art-Se construire une culture personnelle-Maîtriser l'expression orale-Stimuler la curiosité et la créativité artistique-Se constituer une culture humaniste
<i>Comment se déroule l'épreuve ?</i>	<ul style="list-style-type: none">-L'épreuve commence par un exposé de 5 mn où l'élève présente son travail.-Elle se poursuit par un entretien de 10 mn avec le jury qui pose des questions.
<i>Comment est évaluée l'épreuve ?</i>	<ul style="list-style-type: none">-Un oral blanc pourra être organisé en cours d'année pour entraîner les élèves.-L'épreuve terminale fait l'objet d'une évaluation chiffrée sur 20.
<i>Quels sont les thèmes de travail retenus cette année ?</i>	Cette année, nous travaillerons sur

Vous l'avez compris, cette épreuve requiert un travail régulier et constant tout au long de l'année. La réussite de l'épreuve finale repose sur l'implication et l'investissement personnels de l'élève, sur sa capacité de synthèse et de réflexion, sur ses aptitudes à l'écoute et au dialogue et sur sa curiosité et sa culture artistiques.

L'ensemble du travail de l'année de 3^{ème} et des années précédentes sera rassemblé dans un dossier Histoire des Arts.

L'équipe enseignante Histoire des Arts

Acquis attendus au collège

Rappel des textes officiels (BO n° 32 du 28 août 2008)

Connaissances	l'élève possède :
	1 une connaissance précise et documentée d'œuvres appartenant aux grands domaines artistiques
	2 des repères artistiques, historiques, géographiques et culturels
	3 des notions sur les langages et les techniques de production des grands domaines artistiques et un vocabulaire spécifique
Capacités	l'élève est capable
	1 de situer des œuvres dans le temps et dans l'espace
	2 d'identifier les éléments constitutifs de l'œuvre d'art (formes, techniques, significations, usages)
	3 de discerner entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse
	4 d'effectuer des rapprochements entre des œuvres à partir de critères précis (lieu, genre, forme, thème, etc.)
	5 de franchir les portes d'un lieu artistique et culturel, de s'y repérer, d'en retirer un acquis personnel
	6 de mettre en œuvre des projets artistiques; individuels ou collectifs
Attitudes	elles impliquent
	1 créativité et curiosité artistiques
	2 concentration et esprit d'initiative dans la mise en œuvre de projets culturels ou artistiques, individuels ou collectifs
	3 esprit d'ouverture

A partir de ces attentes institutionnelles, deux niveaux de fiche d'évaluation pour permettre une progressivité des acquisitions tout au long du collège.

Fiche N1 : compétences à acquérir en début de collège (acquisitions progressives en 8^{ème} et 5^{ème})

Fiche N 2 : compétences à acquérir en fin de collège (acquisitions progressives en 4^{ème} et 3^{ème})

Référence au niveau d'acquisition :

1 : je n'y arrive pas pour l'instant 2 : je commence à y arriver 3 : j'y arrive 4 : j'y arrive très bien et j'aide les autres

La fiche auto-évaluation est téléchargeable sur le site de l'académie de Nantes :

http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/25161966/0/fiche__pagelibre/&RH=1296032190621

